

Spécialiste technique Hélicoptères (SSH)

Toutes les fonctions décrites dans le présent document font référence aux deux sexes.



Ce document rassemble les prérequis nécessaires et définit les points forts de la formation pour devenir Spécialiste Hélicoptères (SSH).

Instructions et consignes générales

Du point de vue

- Rega: Flight Operation Manual (FOM),
Trainingsmanual (TM) et
Standard Operation Procedures (SOP)
- SAS: Document Formation
- Sapeurs-pompiers professionnels: Concept de sauvetage en hauteur et en
profondeur CH

Contingent et recrutement

SSH du SAS

- Le nombre de spécialistes techniques Hélicoptères est défini par les responsables régionaux Hélicoptères et les comités des associations régionales/du SAS, en concertation avec les chefs des bases de la Rega et le responsable technique Hélicoptères.
- Les responsables régionaux de la spécialité se chargent de recruter les futurs spécialistes techniques Hélicoptères conformément aux prérequis mentionnés.

SSH des sapeurs-pompiers professionnels Genève

- Ce contingent est défini par les sapeurs-pompiers professionnels.
- Les sapeurs-pompiers professionnels se chargent de recruter les sauveteurs adéquats.

Formation

Prérequis SAS

- Recommandation du préposé aux secours, du responsable régional Hélicoptères, du président de l'association régionale et du responsable de la base Rega
- Responsable d'intervention SAS
- Expérience alpine en été et en hiver, technique de ski incluse (souhaitable: guide de montagne avec brevet fédéral)
- Membre actif d'une station de secours
- Disponibilité pour partir en intervention, service de piquet, formation
- Propension à collaborer aux cours (associations régionales, stations de secours)
- Domicile dans une zone d'intervention potentielle
- Age: entre 23 et 50 ans
- Intérêt pour la médecine urgentiste
- Forte compétence sociale

Prérequis Sapeurs-pompiers professionnels

- Sapeur-pompier professionnel avec brevet fédéral
- Sauvetage en hauteur - Cours de base
- Formation d'aide au transport sanitaire
- Cours annuels et mensuels

Formation modulaire

La capacité aux interventions couronne un cursus d'environ un an, comprenant les modules ci-après

- Test d'admission: Hélicoptères 1 journée
- Module de base: SAS/Rega et navigation (*uniquement sPPro Genève*) 1 journée
- Module de base: Médecine 2 jours
- Module progressif: Avalanches (ne vaut pas pour guide de montagne) 2 jours
- Module technique Hélicoptères: Treuil de l'hélicoptère – Bases 3 jours
- Module de formation continue Hélicoptère: Check treuil 2 jours

Apte aux interventions (selon le profil de base Rega)

Selon le profil de base Rega, l'année suivante, deux autres modules techniques s'ajoutent

- Module de formation continue Hélicoptères: Evacuation de remontées mécaniques 1 journée
- Module de formation continue Hélicoptères: LongLine 1 journée

Apte aux interventions (selon le profil de base Rega)

Formation continue obligatoire et assurance qualité

- Module de formation continue Hélicoptère: Check treuil (médecine, technique alpine, utilisation du treuil incl.) 2 jours chaque année
- Module de formation continue Hélicoptère: Technique alpine 1 journée chaque année

Modules supplémentaires, selon le profil de base Rega

- Module de formation continue Hélicoptères: Evacuation de remontées mécaniques 1 journée chaque année
- Module de formation continue Hélicoptères: LongLine 1 journée chaque année

Cours régionaux et organisés par les stations de secours

- Cours régional de responsable d'intervention (ne vaut pas pour les sPPro Genève) 1 journée tous les 3 ans
- Cours régional Eté ou Hiver 1 journée tous les 3 ans
- Un cours de sauvetage et un exercice d'intervention dans la station (Ne vaut pas pour les sPPro Genève) 2 jours chaque année

Points forts de la formation

Formation (continue)

- Formation opérationnelle pour le sauvetage aérien (hélicoptère). (Principalement Human external Cargo = transport de personnes par hélicoptère en charge)
- La formation technique pratique se fonde sur les directives de la direction technique Hélicoptères et de la direction technique Général.
- La formation médicale connexe se fonde sur les directives de la direction technique Médecine de la Rega.

Démission

- La limite d'âge pour les spécialistes techniques Hélicoptères est fixée à 60 ans. Indépendamment de son jour de naissance lorsqu'il atteint cette limite, le spécialiste technique Hélicoptères quitte ses fonctions le 31 mai de l'année considérée, durant laquelle il ne doit plus suivre de modules de formation.
- Le spécialiste technique Hélicoptères informe le responsable régional au moins 2 ans avant de se retirer.
- La Rega ainsi que les responsables régionaux Hélicoptères, en concertation avec les comités des associations régionales/du SAS peuvent, face à des motifs graves, exclure un spécialiste technique Hélicoptères.
- L'équipe de formation SAS se réserve le droit d'exclure un spécialiste technique Hélicoptères qui ne remplit pas les exigences techniques ou qui n'a pas réussi la formation continue.

Règlement d'exception

L'équipe de la formation SAS tranche les éventuelles exceptions.

Equipement

- L'équipement de base est évalué et défini par l'équipe de la formation SAS (ne s'applique pas aux sapeurs-pompiers).

Validité

Dans le cadre de la formation modulaire des spécialistes techniques SAS, le présent document entre en vigueur le 30.09.2014.